

DÉLIBÉRATION

L'an Deux mille dix, le 17 février.

N° 01-10

Le Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de BOÉ,
convoqué, s'est réuni en session publique ordinaire.

OBJET :
Débat d'Orientation
Budgétaire 2010

Sous la présidence de Monsieur Christian DEZALOS, Président.

Nombre de membres
en exercice : 17

PRÉSENTS :

Mmes MEYRAT (pouvoir de Mme MESSI), LASSORT, ARTESE,
LABADIE, JOURNE-L'HERISSON, RYCKWAERT, PERTHUIS
LAGOUARDE.

Mrs VOLCENO, FAUVE, ROUX.

Date de la convocation :
8 février 2010.

EXCUSÉS :

Date de l'affichage :
8 février 2010

Mmes LAPEYRE, MAHAIE, PERINET.
M. KERCHACHE.

Le Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) est régi en ce qui
concerne sa comptabilité par les articles L.1612-1 à L.1612-20 du
code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.).

Par ailleurs, le C.C.A.S. d'une commune de 3500 habitants et plus,
est tenu en application de l'article L.2312-1 du C.G.C.T. d'organiser
un débat sur les orientations budgétaires dans les deux mois qui
précèdent le vote du budget.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Oùï, l'exposé de Monsieur Le Président,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité

DIT :

Que le débat d'orientation budgétaire pour l'année 2010 a eu lieu dans les deux mois précédant le vote du budget primitif.

Fait et délibéré au Centre Communal d'Action Social, les jours mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures,

Pour copie conforme,

Le Président,

Christian DEZALOS.